

Fête des vigneronns, et après ?

Le 31 janvier 2019, Décroissance-Alternatives avait déposé une interpellation posant 11 questions au sujet de la Fête des Vignerons. Nous avons alors déclaré ne pas être satisfaits de certaines réponses.

En introduction de l'interpellation, nous écrivions : «un article de *24 heures* dans son édition de Noël ainsi que diverses rumeurs ont fait naître des craintes sur la solidité financière de la Fête. Il n'est pas totalement exclu qu'une forme de folie des grandeurs ait frappé ses concepteurs». L'été n'a pas fait taire ces craintes. Sans vouloir spéculer sur des rumeurs, on peut en effet considérer comme raisonnablement certain que les recettes ont été inférieures aux attentes (déficit de 35'000 places vendues par rapport à l'objectif de 390'000 annoncé en décembre 2018), alors que les coûts ont dépassé de façon importante le budget. La FdV restera-t-elle une opération blanche pour la commune ? Les prestations des services communaux (en particulier voirie, mobilité, et indirectement sécurité), dont le paiement n'était pas assuré par un dépôt de garantie, pourront-elles toutes être facturées et payées comme prévu ?

D'autre part, chaque fête a changé de façon importante les habitudes des Veveysannes et Veveysans. En valorisant cet acquis, des possibilités de changement se seraient ouvertes. Mais trop souvent ces occasions n'ont pas été saisies. Il est donc normal et nécessaire d'une part d'examiner si les intérêts financiers de la commune ont été préservés, et d'autre part de demander à la municipalité si elle a un plan de «sortie de la fête». D'où les 8 questions qui suivent.

Une garantie bancaire de 3 millions était prévue au point 4 de la convention pour couvrir les frais et dommages qui seraient dus à la commune au cas où le domaine public et les bâtiments publics et scolaires ne seraient pas libérés aux dates convenues. La municipalité nous a informés que cette garantie avait été constituée. Selon les annexes à la convention, le périmètre de la fête et les Terrasses de la Confrérie devaient être libérés le 14 août, le périmètre occupé par les infrastructures temporaires de la Fête des Vignerons le 30 août ; la Place du Marché doit être remise au public le 14 octobre (annexe 2). Les bâtiments scolaires et préaux devaient être libérés le 18 août (sauf les Galeries du Rivage pour lesquels le délai était le 11 août et le collège de l'Aviron pour lequel ce délai était le 14 août), la salle Del Castillo le 20 août, et le Théâtre de Vevey le 31 août (annexes 3 et 4).

1. *Ces divers délais ont-ils été tenus / pourront-ils l'être, ou faudra-t-il faire appel à cette garantie ?*

Nous avons demandé si les sommes couvrant les prestations communales prévues au point 5 de la convention, ainsi que les CHF 700'000.– destinés à des mesures d'accompagnement prévus au point 6 avaient été versés. Le délai de paiement tombant le jour de l'interpellation, aucune réponse n'avait pu nous être donnée.

2. *Aujourd'hui, la municipalité peut-elle nous confirmer que cela a été fait ?*

Les prestations de la commune pour la gestion des déchets et le nettoyage du périmètre devaient être **facturées a posteriori** selon une convention ad hoc «déchets et nettoyage » (annexe 5). Celle-ci a été signée en mai 2019 (communication 21/2019), mais contrairement à ce qui était prévu, les frais engagés par la commune ont fait l'objet d'un **montant forfaitaire et a priori** de 250'000.–. Devant la Commission des finances, le dicastère et la municipalité ont assuré que l'organisation du nettoyage exposé dans cette communication avait été faite de telle sorte qu'il n'y avait pas eu de surprises et que les 250'000.– couvriraient effectivement les prestations supplémentaires du service, causées par la fête. Il serait bon que cela soit confirmé devant cette assemblée.

Une autre convention devait encadrer la gestion de la mobilité (annexe 5 de la convention, page 14). Il en était de même concernant la sécurité (certes de compétence du Canton et d'ASR, mais si des frais supplémentaires sont mis à la charge d'ASR, une part se retrouvera dans les comptes de la commune). Selon la même annexe, un certain nombre de postes, qu'on imagine de moindres ampleurs (démontage, stockage et remontage des places de jeux, du fitness urbain et des poubelles) devaient être facturés a posteriori selon demandes de la FdV.

Pour tous ces postes, aucune garantie bancaire (contrairement à la convention principale) n'était prévue.

3. *Le forfait de 250'000.– prévu pour la gestion des déchets et le nettoyage du périmètre couvre-t-il réellement l'engagement supplémentaire des services communaux ? La somme a-t-elle été versée à l'échéance prévue (30 jours à partir du 7 mai) ?*

Les factures pour les autres postes évoqués (mobilité, sécurité, places de jeux, fitness urbain et poubelles) sont-elles déjà établies ? Sinon, leur montant a-t-il été évalué, et à combien ? Des discussions avec la confrérie concernant leur paiement ont-elles déjà eu lieu ?

Dans l'annexe 5 détaillant les coûts des prestations communales mentionnées au point 5 de la convention, figure pour 262'837.- le salaire de la Coordinatrice FdV durant 28 mois Il est de notoriété publique que ce poste a dû être considérablement renforcé durant plusieurs mois.

4. Les dépenses supplémentaires ainsi générées seront-elles mises à la charge de la confrérie ?

Selon la convention (point 8, page 3), «la Confrérie transmettra à la Commune les comptes audités de la Fête des Vignerons 2019, dès que ceux-ci seront à sa disposition».

5. Un délai pour la transmission de ces comptes a-t-il été communiqué à la municipalité ?

Notre question concernant la « parfaite remise en état du domaine public » (point 13, page 4 de la convention) n'avait pas trouvé une réponse satisfaisante en janvier, en particulier s'agissant de la Place du Marché. Quand on connaît la dégradation préexistante d'une bonne partie de la surface de la Place du Marché, la réfection selon «l'état des lieux photographique d'entrée et de sortie», ne risque guère d'aboutir à un état «parfait» ! Mais surtout, malgré notre insistance, aucune réponse sérieuse n'avait pu nous être donnée concernant les fondations de l'arène, si ce n'est que «les socles de béton et les fondations des mâts seront réutilisés par l'entrepreneur ou concassés pour en faire du béton de recyclage». C'est certainement fort louable. Mais le vrai enjeu est de savoir jusqu'à quelle profondeur ces masses de béton seront démolies. Un arasement permettant la pose d'un «tacon» de goudron serait évidemment économique, mais garantirait la survenue de problèmes pour tout aménagement ultérieur de la place.

6. La «parfaite remise en état du domaine public», à charge de la confrérie, comprend-elle la démolition des socles de béton et des fondations des mâts, de façon ne pas entraver le réaménagement de la place ?

Durant la fête, diverses mesures d'accompagnement financées à hauteur de 700'000.- par la confrérie ont été prises Notamment :

- gratuité de 2500 courses Dring Dring du 15.10.2018 au 14.10.2019 ;
- gratuité des livraisons à domicile du service Youpaq du 15.10.2018 au 14.10.2019 ;
- gratuité de la ligne 202 le samedi durant les phases de montage et de démontage de l'arène ;
- 500 abonnements Mobilis 2 zones pour les plus de 25 ans durant les mois de juillet et août ;
- 50 bons pour des locations de vélo-cargos à l'attention des commerçants veveysans
- une enveloppe de CHF 200'000. — a été mise à disposition de l'ACV afin de mettre en place des mesures de communication et d'animation pendant les périodes de montage et de démontage de l'arène (animation à Scanavin).

7. La municipalité a-t-elle tiré un premier bilan de ces mesures ? Certaines semblent avoir été fort utiles et efficaces. La municipalité pense-t-elle les pérenniser ?

On sait que de nombreux marchands du Marché de Vevey se trouvent fort bien à La Tour-de-Peilz ; ils commencent à y trouver des habitudes et une clientèle régulière. La perspective du retour à Vevey ne sera attractive que si un cadre clair avec des assurances fermes leur sont offertes. Il est certain qu'à l'inverse un retour dans une configuration provisoire, suivi de multiples adaptations, aurait tout du repoussoir. De même si les travaux de démontage et de réfection de la surface n'étaient pas terminés lors de la réinstallation.

8. Des discussions avec l'Association des commerçants du Marché ont-elles déjà eu lieu ? Un accord sur une date de retour à Vevey a-t-il déjà été trouvé ? La municipalité a-t-elle examiné les avantages que clients et commerçants trouvaient à l'organisation mise en place à La Tour (notamment marché plus aéré entre les stands, présence de lieux et aménagements permettant les rencontres et la consommation non commerciale, espaces pour les enfants) et compte-t-elle en tirer des leçons pour la configuration du marché à son retour ?